

Un schéma directeur pour l'aménagement d

Le 27 avril au cours de la 3^e réunion publique, le cabinet TICA a présenté la finalisation des études sur le schéma directeur d'aménagement du Centre-Bourg. Cette dernière proposition a reçu l'assentiment de la centaine de Bouvonnais présents qui ont posé de multiples questions sur ce grand projet lié à la déviation et qui permettra à terme la réappropriation attendue du Centre-Bourg.

Lors de la dernière présentation des études fin 2016 la discussion a essentiellement porté sur le scénario incluant la démolition de l'îlot Datin et pour libérer le parvis de l'église, le dévoiement de l'actuelle RN 171 dans le Centre-Bourg.

Il avait été également question de s'appuyer sur les alignements actuels du bâti et les percées visuelles, notamment derrière la mairie et rue de l'église, de reconstruire un îlot avec un patio aménagé sur la place

de l'Abbé-Corbillé pour garder un cœur de bourg vivant et qui corresponde à l'identité de Bouvron : qui prenne en compte les ambiances, les végétations, les espaces verts et les liens avec les autres équipements structurants que sont la Mairie, la place de la Minoterie, l'arrière de l'église.

L'objectif étant de redonner à cette place un véritable caractère de « place à vivre », la question des stationnements avait également été largement abordée.

► Les objectifs du projet d'aménagement du Centre-Bourg approuvé par les habitants



Les propositions.

01 ESPACE CENTRAL OUVERT pouvant accueillir la programmation d'une halle, d'un marché et d'événements festifs. Il est bordé au sud par un nouvel îlot urbain et une voirie apaisée (cf. n° 8 et 10).

02 LE « BOSQUET » : création d'un espace planté de qualité, qui rappelle l'espace de la Minoterie, développant une ambiance spécifique de sous-bois et accueillant du mobilier : grandes surfaces d'assise en bois, grande table, fauteuils organisés en salon : il s'agit de créer un espace convivial.

03 LES TERRASSES : terrasses en bois pouvant accueillir le mobilier extérieur des cafés et restaurants.

04 LE « RECTANGLE » : espace dédié au stationnement, prévu pour 10 places, bordé de murets en pierres.

05 LES ABORDS DE L'ÉGLISE : aménagement d'un nouveau parvis à l'église : espace dégagé accessible par un jeu d'embranchements et une rampe PMR. Plantations de massifs bordés d'assises avec des arbres pour intimiser les abords de l'édifice.

06 LA RUE DE L'ÉGLISE : aménagement de la venelle sud de l'église : piétonne et accès résidents uniquement. Soutènement par un muret de l'accotement sud, plantations, revêtements de sol.

u Centre-Bourg

07 LA RIVE NORD DE LA PLACE : aménagements des seuils des commerces, des sols, réorganisation de places de stationnement en épis, plantations pour agrémenter cette rive.

Maintien de 2 places d'arrêt-minute à proximité de la pharmacie. Aménagement du carrefour de la rue des l'Étangs.

08 LA RIVE SUD DE LA PLACE : création d'un nouveau maillon viaire en sens unique vers le sud : traitement de la frange sud par la requalification de la limite de la propriété située au sud de cette ruelle. Accès par le sud au nouvel îlot urbain, stationnements en RDC et création de places de stationnement.

L'ancien axe de la route nationale sera supprimé : liaison piétonne, riverains et livraisons uniquement et accès régulé par bornes amovibles.

09 RUE ALBERT DE SERRANT : aménagement de la rue : trottoirs, plantations de seuils de maisons. Zone sud en double sens puis sens unique puis à nouveau en double sens le long du nouvel îlot et longeant la place.

10 RUE DES ÉTANGS : aménagement de la rue en sens unique vers le nord.

11 RUE JEAN-BAPTISTE-OLIVIER : réaménagement des trottoirs, désaxement de la voie et réorganisation du carrefour à feux et des traversées piétonnes.



Image d'un Centre-Bourg possible.

Sur cette place de l'Abbé-Corbillé, il est proposé la **création d'un grand bosquet**, plus important que celui de la Minoterie. Il sera très dessiné et sera un élément identitaire fort où les usagers du bourg pourront se reposer, flâner ou encore s'installer pour un moment convivial autour d'une grande table. Le reste de la place sera vide pour créer un effet de recul. Cet espace vert sera entouré de bordures de bois permettant de s'asseoir, faisant ainsi office de bancs publics.

Les bâtiments longeant la place jusqu'à l'église seront réhabilités en logements et commerces en rez-de-chaussée.

L'îlot Datin sera déconstruit et cédera la place, à peu près sur la même emprise, à des logements et à des



commerces en rez-de-chaussée, dont une supérette d'environ 260 m² et des stationnements pour les résidents.

Son architecture devra respecter l'identité de Bouvron, notamment l'inclusion de briques, par exemple.

La présentation de ce projet a reçu l'assentiment des habitants. Marcel Verger, maire, a expliqué la suite : « nous allons lancer ce projet ambitieux prochainement puisque la déviation est commencée. Dans un premier temps nous allons choisir la forme juridique appropriée pour construire cet îlot et la recomposition de la place ».

D'ores et déjà plusieurs grandes enseignes de commerce se montrent intéressées par la supérette prévue.

Les habitants seront régulièrement informés de l'avancement du projet, essentiel pour la dynamique de la commune et de ses commerces.

